

Département Pas-de-Calais Arrondissement BETHUNE Canton de DOUVRIIN	Commune de BILLY-BERCLAU EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la réunion de Conseil Municipal du 9 juin 2023
Nombre de conseillers en exercice : 27 de présents : 19 de votants : 27	L'an deux mille vingt trois, le 9 juin, le Conseil Municipal de BILLY-BERCLAU, étant assemblé en session ordinaire, en ses lieux habituels, après convocation légale du 1^{er} juin 2023, sous la Présidence de Monsieur Steve BOSSART, Maire.
Favorable : 27 Défavorable : 0 Abstention : 0	<i>Étaient présents : MM et Mmes BOSSART S, ROGEZ S, QUEVA A, FACON D,, ABRIKOSSOFF M, GOUDSMETT G, TARTAR M, DUJARDIN V, BOULET JL, MENNUTI J, GOMES J, COSTEUR M, VANDERSTAPPEN C, BOULERT G, KARELUS N, ROUSSEL C, BOCQUET S, QUEVA R, LEROUX T</i> <i>Étaient absents : GRUCHALA D (procuration ABRIKOSSOFF M), DAMBRAIN C (procuration TARTAR M), LEMATTRE F (procuration ROGEZ S), ETOURNAUD AS (procuration GOUDSMETT G), LEPREUX S (procuration FACON D), SION A (procuration QUEVA A), LECOCCQ Y (procuration BOCQUET S), WALLEZ A (procuration BOSSART S),</i> <i>Mme COSTEUR Maryse. a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</i>

N°2023.09.06.25

Enquête Publique -Construction bloc 2 usine ACC - Avis

Afin d'augmenter la capacité de l'usine de construction de batterie de voiture, la société AUTOMOTIVE CELLES COMPAGNY SE, à déposer de nouvelles demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploitation pour la réalisation du bloc 2. Une nouvelle enquête publique unique a été ouverte. Le dossier portant sur cette deuxième phase de travaux est consultable du 9 mai au 9 juin 2023.

Le bâtiment envisagé d'une surface de 99 981 m² en extension du premier bâtiment en cours d'achèvement (87 815m²) sera architecturalement similaire au premier bâtiment.

Conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté préfectoral du 11 avril 2023, le Conseil Municipal est invité à émettre son avis sur la demande d'autorisation environnementale unique.

Après avoir pris connaissance du dossier projet présenté, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres donne un avis favorable sur ce projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le secrétaire
Maryse COSTEUR




Le Maire
Steve BOSSART



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.